



# Tarifs 2018

réservés aux sociétés locales  
pour manifestations de type festival de musique,  
manifestations sportives etc.

DIFFUSIONS PAYANTES	CONTRAT - ÉCHANGE	PRIX HT
20 diffusions de 20 secondes	max. 6 diffusions	Fr. 400.00
30 diffusions de 20 secondes	max. 9 diffusions	Fr. 600.00

PRODUCTION	PRIX HT
Enregistrement d'un sujet	Fr. 200.00
Supplément dès le 3ème sujet pour modification de sponsor	Fr. 50.00

Pose de voix sur tapis musical (texte fourni par vos soins) + TVA 7,7%  
Possibilité de mentionner un sponsor dans le spot (uniquement raison sociale)  
Pas de mention de sponsor sur les diffusions en contrat-échange

## IMPORTANT

En complément à la publicité payante, vous avez la possibilité de mettre en jeu des billets d'entrée. Nous acceptons au maximum 1 billet d'entrée par diffusion payante (d'une valeur de Fr. 40.00 minimum par jeu / concours). A chaque mise en jeu l'animateur rappelle la date, le lieu, ainsi que la manifestation. Lors de la mise à disposition de billets d'entrée destinés à nos jeux, la commande doit nous parvenir impérativement 10 jours ouvrables avant la 1ère diffusion, faute de quoi nous ne pouvons vous garantir la mise en jeu des billets d'entrée. Cette prestation va de pair avec les diffusions selon tarifs ci-dessus. Les billets d'entrée sont dans tous les cas à retirer à la caisse le jour même de la manifestation. Il y a lieu de nous indiquer un N° de fax ou une adresse e-mail afin que nous puissions vous transmettre la liste des gagnants. Aucun prix ne sera adressé par poste aux gagnants.

## CONTRAT-ECHANGE

Il est possible d'associer Vertical Radio à votre événement par la présence de notre logo. Cette prestation fera l'objet d'un contrat de partenariat.

3 diffusions pour la pose d'une banderole **Vertical Radio**,  
3 diffusions pour l'insertion du logo **Vertical Radio** sur les affiches,  
3 diffusions pour l'insertion du logo **Vertical Radio** sur les flyers,  
3 diffusions pour l'insertion du logo **Vertical Radio** dans une annonce presse liée à la manifestation

Le nombre de diffusions en échange ne peut pas dépasser le 50 % du montant des diffusions payantes. Des factures pro forma seront établies de part et d'autre pour la partie en contrat-échange.

Tous les supports de communication feront l'objet d'une approbation, **d'un bon à tirer pour OK avant diffusion**, insertion ou impression.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

**Durée des spots** : 20 ou 30 secondes selon tarif ci-dessus  
**Rabais** : prix nets  
**Commission d'agence** : pas accordée aux tarifs ci-dessus  
**Heures de diffusions** : au choix de la station, floating dans les tranches 06h00-20h00  
**Supplément** : 20% si emplacement prescrit  
**Production du spot** : Par nos soins  
**Contenu du spot** : lieu, date, heure, société organisatrice et événement ou objet particulier  
**Conditions de paiement** : facture globale ou mensuelle, payable 5 jours avant la première diffusion du mois, sans escompte